



SOCIÉTÉ - HABITAT

Septembre 2023 • www.institutparisregion.fr

272

QPV EN ÎLE-DE-FRANCE

145

QPV CONCERNÉS POUR PLUS DE 50%
DE LEUR SUPERFICIE PAR UN ENJEU
DE RENATURATION

159

FRICHES SITUÉES EN QPV

35 %

PART DES FRICHES EN QPV POUR
LESQUELLES LA RENATURATION SERAIT
L'USAGE LE PLUS PERTINENT

55 %

PART DES JARDINS COLLECTIFS
- FAMILIAUX, PARTAGÉS - SITUÉS
DANS UNE COMMUNE EN POLITIQUE
DE LA VILLE

LA RENATURATION DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE, UNE DYNAMIQUE À INTENSIFIER

LES INITIATIVES DE RENATURATION ENGAGÉES DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) SONT À RENFORCER AU VU DES OPPORTUNITÉS ET DES BÉNÉFICES POUR LE CADRE DE VIE DES HABITANTS, LA BIODIVERSITÉ ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE. ELLES DOIVENT ÊTRE CONÇUES DANS LA DURÉE POUR ÊTRE RÉELLEMENT BÉNÉFIQUES, EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT EXISTANTS.

Renaturer les quartiers en politique de la ville est un enjeu crucial. La précarité socio-économique des habitants, leur assignation plus forte au lieu de résidence, ainsi que le cumul de pollutions et nuisances environnementales confortent cette nécessité. On entend par « renaturation » l'ensemble des actions, intentionnelles ou non, contribuant à la restauration des écosystèmes dégradés ou détruits par les activités humaines. Selon l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) de la loi Climat et résilience de 2022, la renaturation s'applique aux actions de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. La renaturation implique dès lors le retour à la pleine terre, et se distingue de la désimperméabilisation, qui consiste à redonner une perméabilité à la couche superficielle du sol, et de la végétalisation hors-sol (toitures, murs, plants en bacs...). Il existe ainsi une gradation des interventions, et c'est bien l'ensemble de cet éventail qui gagne à être mobilisé pour œuvrer au retour de la nature dans les QPV.

DES MORPHOLOGIES URBAINES SINGULIÈRES INÉGALEMENT PROPICES À LA RENATURATION

L'architecture de tours et de barres, issue de l'urbanisation des Trente Glorieuses, prédomine dans de nombreux quartiers franciliens en politique de la ville, dont le parc de logements se compose au trois quarts d'habitat social. Cette typologie architecturale s'accompagne souvent d'une emprise au sol limitée, avec un bâti qui ménage de vastes espaces « libres », pouvant accueillir un couvert végétal, herbacé ou arboré, ou, au contraire, des surfaces bitumées, vouées au stationnement automobile. L'implantation des bâtiments en retrait de la voirie crée également des bandes de terrain susceptibles d'être plantées ou entourées de haies végétales. De même, les résidences

En couverture

Plantation, en 2021, d'un verger partagé au sein de la Résidence du parc Le Nôtre, à Saint-Ouen-l'Aumône (95).

LES QPV FRANCILIENS

Depuis la loi Lamy du 21 février 2014, la géographie prioritaire de la politique de la ville est fondée sur le critère unique du revenu des habitants. La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. L'Île-de-France compte 272 QPV, dans lesquels vivent 1 570 338 habitants (soit 12,7 % de la population régionale). 40 % des habitants de ces quartiers ont moins de 25 ans ; 35,3 % sont immigrés. La part des familles monoparentales s'élève à 29 %. 39 % des actifs sont employés et 29 % sont ouvriers. Le taux de chômage est de 21,6 %. 81 % des ménages sont locataires.

Source : Insee, recensement de la population 2019.



La ferme ouverte de Saint-Denis (93) exploitée par les Fermes de Gally est une ferme pédagogique et productive entourée de plusieurs quartiers prioritaires : Allende, Floréal, La Saussaie, Les Tartres, Mutualité et Clos-Saint-Lazare. Elle produit des légumes en pleine terre sur 2 ha environ, et comprend aussi des cultures sous serre et hors-sol. Elle s'inscrit dans l'histoire de la plaine des Vertus, ancienne plaine maraîchère de la Seine-Saint-Denis.

de taille intermédiaire constituées de plots de type R+3 et R+4 disséminés dans des espaces ouverts proposent également un réseau d'espaces verts, à la qualité écologique et aux modes de gestion variables.

À l'opposé, certains QPV sont marqués par un urbanisme de dalle, fondé sur le principe d'une stricte séparation des cheminements piétons et de la circulation automobile, et synonyme d'espaces très minéralisés, propices au phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), comme les dalles de Choisy-le-Roi, Évry, Cergy ou Noisy-le-Grand. Dans certains de ces quartiers, les jardins suspendus, mails plantés ou esplanades paysagées sont rares et ne suffisent guère en termes de rafraîchissement lors des épisodes de forte chaleur.

Loin d'être inexistante, la place de la nature est donc inégale selon les QPV, et son renforcement implique des interventions de teneur et d'ambition variables, qu'il s'agisse d'une désimpermeabilisation des nappes de parkings et des cours d'immeubles pour revenir à la pleine terre, de chantiers complexes dans les quartiers de dalle, où des solutions de végétalisation peuvent déjà apporter de premiers bénéfices, ou bien de la mise en place d'une gestion écologique des espaces verts. Mais au-delà de la diversité des contextes, les enjeux de renaturation sont toujours prégnants.

DES ENJEUX DE RENATURATION DÉMULTIPLIÉS

La méthode Regreen¹, développée au sein de L'Institut Paris Region par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF), permet d'identifier le potentiel des zones de renaturation prioritaires en milieu urbain au regard de trois enjeux majeurs : la reconquête de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, et l'amélioration de la santé et du cadre de vie². Elle montre que les enjeux de renaturation revêtent une acuité particulière dans les QPV : sur les 272 QPV que compte la région, 145 sont concernés à plus de 50 % de leur territoire par au moins un des trois enjeux de renaturation, et 18 d'entre eux le sont à plus de 50 % par les trois enjeux. Une analyse comparative avec l'ensemble des espaces urbanisés en Île-de-France confirme ce constat : si 54 % de la superficie totale des QPV est concernée par au moins un enjeu de renaturation et 10 % par les trois enjeux simultanément, ces proportions chutent respectivement à 16 % et à 6 % pour l'ensemble des espaces urbanisés de la région.

C'est dire l'importance de renforcer la place de la nature dans nombre de ces quartiers, d'autant que l'identification des sites franciliens cumulant une pluralité de pollutions et de nuisances environnementales (bruit, air, etc.) tend aussi à mettre en évidence les périmètres des QPV³. Or, si les enjeux sont exacerbés, les opportunités de renaturation sont également multiples. Et le poids du parc social dans ces quartiers pourrait également avoir

un effet levier, au vu du possible rôle de relais des bailleurs sociaux pour démultiplier les projets de renaturation.

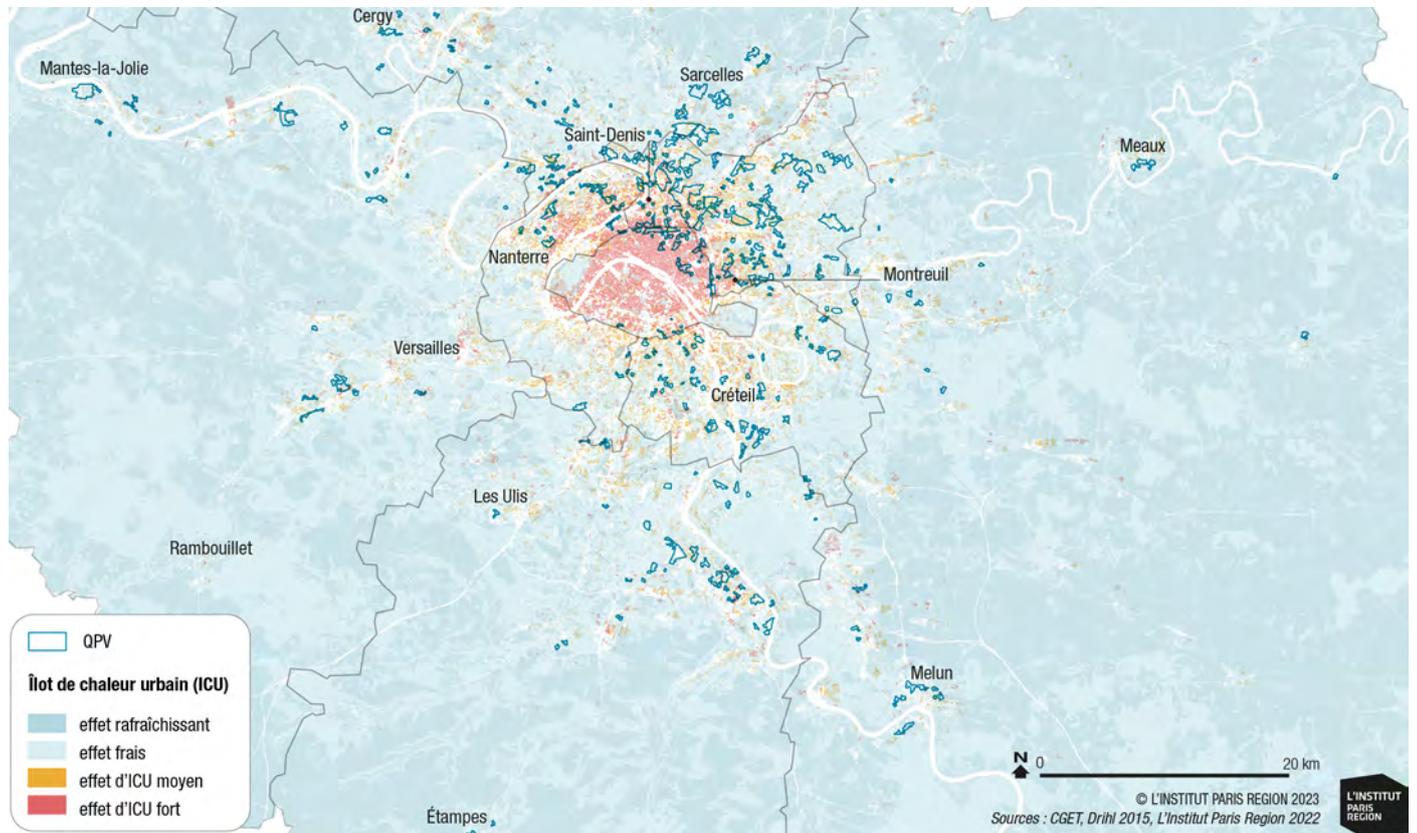
DES OPPORTUNITÉS LIÉES AU RENOUVELLEMENT URBAIN

En Île-de-France, dans le cadre du premier Programme national de rénovation urbaine (PNRU, 2004-2020), 41 600 logements sociaux ont été démolis, 42 100 produits, 106 700 réhabilités et 134 000 résidentialisés⁴. Les 102 projets validés lors du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU, 2014-2030) portent sur 28 500 logements démolis, 43 400 logements requalifiés, 35 500 logements produits dans le cadre de la diversification de l'habitat (hors logement social), 288 équipements publics (dont 100 scolaires) construits ou rénovés et 65 opérations immobilières à vocation économique, représentant au total l'aménagement de plus de 5 millions de m² de foncier⁵.

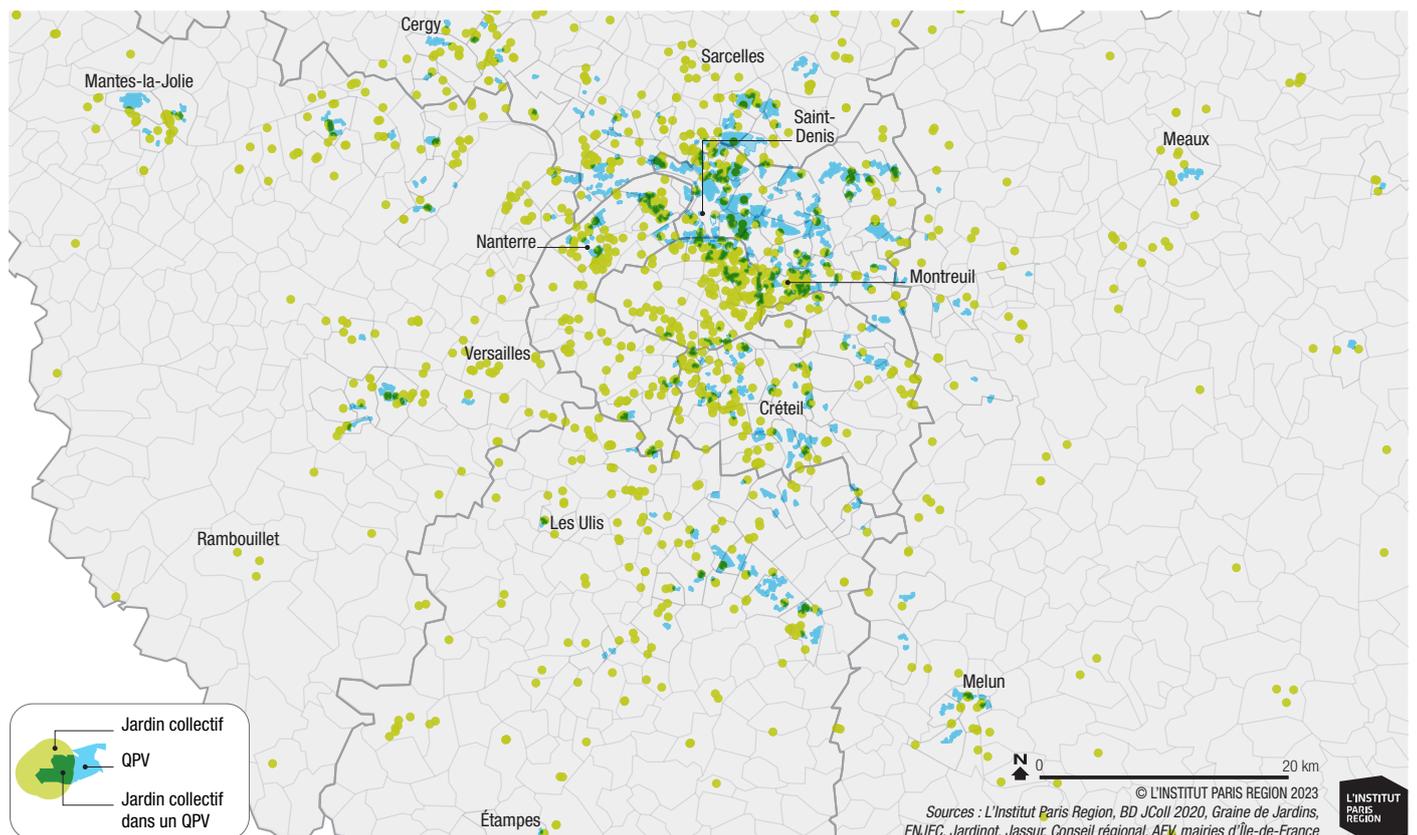
Ces opérations de grande ampleur impliquent généralement une recomposition du plan d'ensemble du quartier et de ses espaces publics, une modification des accès et des circulations, la création de nouveaux équipements, et une délimitation claire des propriétés et des responsabilités de gestion (entre bailleur social, collectivité, copropriété...), avec parfois des cessions de terrains. Cela représente autant d'occasions de repenser la place que l'on souhaite redonner à la nature et à la pleine terre. De plus, les terrains vacants à la suite des chantiers de démolition peuvent être propices à une renaturation temporaire, avant l'engagement de la reconstruction.

Certes, la démolition d'un grand ensemble au profit de plusieurs programmes immobiliers de taille plus modeste peut se révéler consommatrice de foncier. Pour autant, des collectivités comme Les Mureaux (78) ou Orly (91) ont fait des continuités écologiques un axe structurant du renouvellement urbain, à même de favoriser les liaisons des quartiers avec leur environnement urbain. Du premier PNRU au NPNRU aujourd'hui en vigueur, l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) accorde une importance croissante à la nature. En témoignent, en 2020, l'appel à projets « Quartiers fertiles », dédié à l'agriculture urbaine, et le déploiement, en 2023, de la démarche « Quartiers résilients », qui organise un accompagnement renforcé des projets aux enjeux de résilience et un appui financier complémentaire pour 50 quartiers (France entière) retenus au vu de leur fragilité climatique ou énergétique, notamment. Sur les 25 premiers sites identifiés, quatre concernent des QPV franciliens : le Val Fourré à Mantes-la-Jolie (78), le Franc-Moisin à Saint-Denis (93), la Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse (95) et les Tarterêts à Corbeil-Essonnes (91). Dans ces projets, la renaturation sera un levier, parmi d'autres, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, améliorer la gestion du cycle de l'eau et atténuer les effets sanitaires du cumul de nuisances environnementales.

Les QPV confrontés à l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU)



Les jardins collectifs, une ressource pour les QPV



Préserver, restaurer et développer la place de la nature dans les QPV : trois exemples franciliens



Grand Ensemble d'Orly-Choisy (94) : approche paysagère et développement des espaces verts – QPV Quartier Est

Le Grand Ensemble d'Orly-Choisy, construit entre 1956 et 1967, et dont Valophis était le bailleur social unique, a fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain avant même la création de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), en 2003, puis lors du premier PNRU (dès 2005) et du NPNRU (en 2014).

Le développement d'espaces verts et de trames vertes tout comme la valorisation des espaces paysagers constituent un axe structurant de la stratégie communale et intercommunale pour améliorer l'attractivité des différents quartiers du Grand Ensemble, confrontés, pour certains, à un taux de vacance élevé. Le réaménagement d'une coulée verte a relié le quartier des Aviateurs au reste de la ville par une liaison douce. Peu traité lors du premier PNRU, le quartier des Navigateurs, en bordure du parc Mermoz, est au cœur du NPNRU : développement du parc venant « s'infiltrer » dans le quartier, recomposition des espaces libres à la suite des démolitions-reconstructions, remplacement des nappes de stationnement par des parkings souterrains... D'autres initiatives structurent une stratégie globale : îlots de fraîcheur urbains, atlas de la biodiversité communale, convention avec la Ligue de protection des oiseaux pour le maintien des martinets noirs et des moineaux (prescriptions architecturales), gestion de l'eau en lien avec le syndicat mixte, etc.



Résidence du parc Le Nôtre, à Saint-Ouen-l'Aumône (95) : plantation d'un verger partagé – QPV Chennevières-Parc Le Nôtre

Cette résidence d'Emmaüs Habitat a été construite dans les années 1960 dans un parc cédé par son propriétaire à la suite de l'appel de l'abbé Pierre, en 1954. À partir de 2007, elle fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine comprenant la démolition de 262 logements (reconstruits dans la commune) ainsi que la réhabilitation et la résidentialisation de 350 logements. En 2021, dans la tradition des vergers du Val-d'Oise, le bailleur plante un verger avec des associations (B.A-BA, Sous les arbres et CPN de la Vallée du Sausseron) et l'amicale CSF de locataires. Lieu d'agrément, il a aussi une fonction nourricière. Pommiers, pruniers, cerisiers et figuiers (adaptés au sol) ont été plantés dans le cadre d'un chantier éducatif, ainsi que des haies champêtres et des arbustes de fruits rouges. Les récoltes seront partagées entre les habitants. Le site fait l'objet d'une gestion différenciée, des fauches tardives et partielles favorisant la biodiversité. Le verger est un lieu de festivités, de rencontres et d'activités entre voisins (fête du Verger rassemblant 300 personnes, séances de relaxation, ateliers insectes, compost, zéro déchet...). Cette expérimentation porte une réflexion en faveur de l'introduction de la fonction nourricière pour les futurs projets de résidentialisation d'Emmaüs Habitat.



Résidence du Petit étang, à Valenton (94) : restauration d'un écosystème dégradé – QPV Polognes-Centre-Ville - Le Plateau - Saint-Martin

La réhabilitation thermique de cette résidence d'Immobilier 3F a donné lieu à un projet global intégrant l'amélioration écologique du site, maillon d'un corridor écologique plus vaste. Elle se situe dans un parc arboré partiellement fermé au public en raison de la présence de tulipes des bois, une espèce protégée. La découverte de ces bulbes très rares au cours du travail d'inventaire a replacé la biodiversité au cœur du projet, et renforcé l'enjeu de protection de la flore et de la faune. L'implication des habitants constitue un axe fort : prise en compte des usages préexistants (le pont enjambant l'étang représente, par exemple, pour les résidents, le symbole et la mémoire du lieu), participation aux choix de conception (jardin potager, aire de jeux...), démarches pédagogiques pendant et après le projet (parcours, animations, etc.)... La création de noues et de bassins plantés contribue à la gestion des eaux pluviales. Le projet a sensibilisé les équipes de gestion à la préservation et à la reconquête du vivant, soulignant la pertinence d'intégrer le patrimoine végétal dans les plans stratégiques de patrimoine des bailleurs sociaux.

CAPTER LE POTENTIEL DES FRICHES

En termes d'opportunités, les friches constituent un potentiel intéressant pour le retour de la nature dans ces quartiers, bien qu'elles soient aussi convoitées pour construire des équipements, ainsi que des programmes de logements ou d'activités économiques, sans consommer d'espaces naturels, selon l'objectif ZAN. Les QPV ne sont pas concernés de façon massive par des logiques d'enfrichement : en effet, outre le critère de la pauvreté des habitants, ils ont été délimités à partir de la densité de population et centrés sur des zones résidentielles.

La base de données des friches franciliennes de L'Institut Paris Region dénombre, en 2022, un total de 2 700 friches, dont 159 friches sont au moins partiellement comprises dans un QPV. Soixante-sept QPV (soit un quart des QPV franciliens) comptent ainsi au moins une friche. Ces 159 friches couvrent une superficie totale de 372 hectares, dont un quart en QPV, pour une superficie moyenne de 2,3 hectares (contre 1,7 hectare en moyenne pour les friches franciliennes dans leur ensemble).

Elles sont majoritairement situées en Seine-Saint-Denis (101 friches sur 159) et, dans une bien moindre mesure, dans le Val-d'Oise (19), l'Essonne (11) et le Val-de-Marne (10). Elles sont principalement issues – dernière occupation licite connue ou supposée – de programmes de logements (50 friches sur 159), d'infrastructures logistiques (23), d'espaces ouverts (22) et d'installations industrielles (19). D'autre part, l'analyse des usages les plus pertinents met en évidence que, pour 83 % des friches en QPV, le maintien ou la transformation en espace de pleine terre, pour des motifs environnementaux et/ou sociaux, mérite d'être envisagé (lire encadré ci-contre).

Ces friches renaturées ou laissées en libre évolution pourraient, à terme, renforcer les continuités écologiques et contribuer à la conservation de la biodiversité en milieu urbain. Elles sont également parfois déjà mobilisées pour de l'agriculture urbaine éphémère, qui permet d'animer ces espaces vacants et de tester de nouvelles pratiques avant d'envisager des installations plus durables.

L'AGRICULTURE URBAINE (RE)TRACÉ SON SILLON DANS LES QPV

De fait, l'agriculture urbaine est présente sous de multiples formes dans les QPV : jardins collectifs tels que les jardins ouvriers devenus « jardins familiaux », jardins partagés ou jardins pédagogiques, mais aussi fermes et micro-fermes urbaines. Elle y assure de multiples fonctions. Les espaces voués à l'agriculture sont à la fois des sites productifs jouant un rôle d'appoint économique et alimentaire, des lieux de lien social propices aux événements pédagogiques et festifs, des leviers de formation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle et de structuration de filières locales, ainsi que des poumons verts porteurs d'aménités. Ces espaces mobilisent un vaste écosystème d'acteurs, où travaillent en

partenariat des collectifs d'habitants, des collectivités locales, des bailleurs sociaux propriétaires des pieds d'immeubles, des représentants de l'économie sociale et solidaire, des associations, ainsi que des institutions comme l'Éducation nationale (projets développés au sein des collèges) ou des opérateurs comme l'Anru, dont l'appel à projets « Quartiers fertiles », conçu dans une logique productive, compte 23 lauréats en Île-de-France⁶ (sur 100 dans la France entière).

Au total, on recense 1 320 jardins collectifs⁷ parmi les sites d'agriculture urbaine franciliens, dont 119 (9 %) se situent dans un QPV, 532 (40 %) à moins de 800 mètres d'un QPV et 730 (55 %) dans une commune en politique de la ville, contribuant, à leur échelle, au lien social et à la transition écologique des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Ces sites font écho et pourraient renouer avec le passé maraîcher de certaines communes franciliennes. Citons, à Vitry, la pomme reinette et le haricot flageolet, à Montreuil la pêche, à Aubervilliers l'asperge verte, la betterave rouge et le panais, à Saint-Denis le chou et la poire, à Meaux la chicorée⁸... Or, valoriser le patrimoine et la mémoire des quartiers est l'un des dix objectifs de la politique de la ville : l'histoire agricole et vivrière, constitutive de l'identité locale, a toute sa place dans ce travail de mémoire.

GÉRER ET FINANCER DANS LA DURÉE

Les actions de renaturation et de création d'espaces de nature dans les QPV sont souvent menées dans une perspective de formation et « d'encapacitation » des habitants, associés dès la conception du projet, puis à l'entretien et à l'animation des lieux, l'adhésion initiale étant un gage d'appropriation dans la durée. Il existe cependant un enjeu de maintien de la dynamique, face au *turn-over* inévitable des habitants impliqués.

Cet enjeu de pérennisation vaut aussi pour les financements, car, au-delà des dépenses d'investissement initiales, les coûts de gestion peuvent être conséquents pour les collectivités aux capacités financières souvent réduites⁹. D'autant que ces dernières, comme les bailleurs sociaux et les copropriétés privées, doivent aussi intégrer les enjeux de sécurité¹⁰ et de surveillance dans la conception et l'entretien des espaces de nature (accès, éclairage, hauteur et densité de la végétation, voire recours aux caméras de vidéosurveillance, etc.).

Généralisant des externalités positives mais un faible retour sur investissement immédiat, les projets de renaturation étaient traditionnellement peu financés. Mais divers fonds sont désormais mobilisables, sans être strictement dédiés au seul objet de la renaturation dans les QPV.

Ainsi, au-delà des financements de l'Anru, auxquels contribuent un ensemble de partenaires financiers, on peut citer le Fonds vert déployé par l'État, sur la

LA PLATEFORME CASSIUS : QUEL USAGE PRIVILÉGIÉ, À TERME, POUR LES FRICHES EN QPV ?

La plateforme Cassius (Contribution à l'appariement spatial des sites et des usages) de L'Institut Paris Region a été utilisée afin d'éclairer l'identification des usages les plus pertinents pour chacune des 159 friches situées, entièrement ou partiellement, en QPV. Parmi les 15 usages considérés, la « renaturation » apparaît comme le plus pertinent pour 56 friches, et comme l'un des trois plus pertinents pour 87 friches. Plus largement, l'un des usages liés à la pleine terre (« renaturation », mais aussi « espaces verts », « sanctuarisation d'espaces de nature existants » ou « agriculture urbaine ») apparaît comme le plus pertinent pour 80 friches et comme l'un des trois plus pertinents pour 132 friches.

base d'une gestion déconcentrée, pour accélérer la transition écologique dans les territoires. À la mi-2023, 843 dossiers avaient été déposés en Île-de-France pour bénéficier des subventions du Fonds vert, dont 21 % pour des projets de renaturation. Les cinq premiers projets retenus concernent la rénovation de bâtiments et de l'éclairage publics, ainsi que la gestion de biodéchets. À terme, des projets de renaturation dans les QPV émergeront probablement, dans la mesure où le Fonds vert comprend un fonds de renaturation des villes et où les projets situés dans les QPV en renouvellement urbain, particulièrement ceux inscrits dans la démarche « Quartiers résilients », figurent parmi les dossiers prioritaires.

De même, dans le cadre d'une mission sur le « verdissement » des QPV, la Caisse des dépôts privilégiée une approche intégrée des projets de renaturation, par exemple en lien avec des schémas plus globaux tels que les trames vertes et bleues ou des réseaux cyclables, etc. Cette synergie permet de combiner les investissements. La Caisse des dépôts entend également s'appuyer sur le rôle de levier des bailleurs sociaux multipropriétaires, à même de coordonner plusieurs opérations de renaturation, et de les répliquer sur plusieurs sites.

Dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique, la Région Île-de-France a lancé en 2023 – via Île-de-France Nature – un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Retour de la nature en ville ». Ce dispositif d'aide à l'ingénierie de projet finance des études techniques. Sur les 38 communes ayant déposé un projet lors de la première session de l'AMI, 18 sont en politique de la ville. D'autres aides de la Région peuvent accompagner des projets de renaturation : le Plan vert régional, les dispositifs régionaux « Création d'îlots de fraîcheur et de toitures végétalisées » et « Reconquête de la biodiversité », le Plan friches, etc.

DYNAMISER LA RENATURATION DES PROCHAINS QPV

Fin 2023 devrait intervenir une actualisation des périmètres des QPV afin de tenir compte de l'évolution des caractéristiques socio-économiques de la population. Les critères d'identification seront inchangés, à savoir le niveau de revenus des habitants et le nombre d'habitants. Certains quartiers vont sortir de la géographie prioritaire et d'autres vont l'intégrer, et des périmètres vont être ajustés. Mais les enjeux de renaturation conserveront toute leur acuité dans ces contours renouvelés, au vu de la vulnérabilité sociale des habitants face aux impacts du réchauffement climatique et de l'impérieuse nécessité d'améliorer leur cadre de vie et l'attractivité des quartiers. En contribuant au rétablissement de continuités écologiques et paysagères, les sites de renaturation pourront aussi être un levier pour conforter l'insertion des quartiers dans leur environnement plus large. ■

Hélène Joinet, urbaniste,

département Société et habitat (*Martin Omhovére, directeur*)

Nicolas Laruelle et Damien Delaville, urbanistes,

département Aménagement, urbanisme et territoires (*Cécile Diguet, directrice*)

1. Méthode développée dans le cadre du projet européen Regreen, dont l'objet premier cible le développement de solutions fondées sur la nature en milieu urbain : actions de préservation, de gestion et de reconquête des écosystèmes visant à favoriser à la fois l'atténuation (captage et stockage du carbone) et l'adaptation au changement climatique (protection contre les tempêtes, inondations, glissements de terrain, incendies...).
2. Ces trois enjeux sont respectivement appréhendés à partir de l'analyse : de la surface et du pourcentage des espaces végétalisés, ainsi que de la présence d'habitats rares ; des zones les plus exposées au risque d'inondations par crue, au ruissellement et au phénomène d'ICU ; des zones carencées en espaces verts, avec une importante pollution de l'air et des problèmes de santé liés aux ICU.
3. 22 % de la population des QPV franciliens est concernée par un point noir environnemental, contre 12 % de la population régionale hors QPV.
4. Source : Agora, données au 31 décembre 2020.
5. Source : Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), mars 2022.
6. Ces initiatives ne sont pas toujours synonymes de pleine terre, l'agriculture urbaine se déclinant aussi hors-sol, sur les toitures ou « indoor » (dans des conteneurs ou des bâtiments), ou même dans des parkings.
7. Source : Observatoire de l'agriculture urbaine.
8. Source : L'Institut Paris Region, Cartoviz « À la découverte des fabuleux fruits et légumes franciliens. Terroirs et renommées ».
9. Une gestion écologique des espaces de nature revient moins cher qu'une gestion intensive.
10. La « prévention situationnelle » renvoie aux techniques de prise en compte de la sécurité dans les aménagements des espaces publics ou privés afin de réduire le sentiment d'insécurité et d'empêcher le passage à l'acte délinquant.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Bauquet, DG
COORDINATION DES ÉTUDES
Sébastien Alavoine, DGA

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Cédric Lavallart (intérim)

RÉDACTION EN CHEF

Laurène Champalle

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Marie Pagézy-Boissier, Sylvie
Castano

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki
33 (0) 1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0) 1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



institutparisregion.fr



RESSOURCES

- Barra M., Deboeuf de los Rios G., Grandin G., « Quel potentiel de renaturation en Île-de-France », *Note rapide* n° 966, ARB îdF, L'Institut Paris Region, décembre 2022.
- Barra M., Deboeuf de los Rios G., Grandin G., *Renaturer les villes. Méthode, exemples et préconisations*, ARB îdF, L'Institut Paris Region, 2022.
- Host S., Laruelle N., Mauclair C., Caudeville J. (Ineris), « Cumuls d'expositions environnementales en Île-de-France, un enjeu de santé publique », synthèse, Observatoire régional de santé Île-de-France, janvier 2022.
- Delaville D., Laruelle N., Opigez X., « Requalifier les friches : un enjeu majeur de l'aménagement durable francilien », *Note rapide* n° 929, L'Institut Paris Region, décembre 2021.
- Laruelle N., Doucet F. (CRPV Ouest francilien), « La transition, un levier de développement pour les quartiers populaires », *Note rapide* n° 887, L'Institut Paris Region, avril 2021.
- Joinet H., Nicolas L., « La transition, une opportunité pour les quartiers populaires ? », synthèse du petit déjeuner décideurs-chercheurs, L'Institut Paris Region, janvier 2020.
- Beaufils S., Joinet H., « Quartiers politique de la ville : conditions de logement et aspirations des habitants », *Note rapide* n° 806, L'Institut Paris Region, avril 2019.
- Joinet H., Grassi M., Thomas Lise A., *Le nouveau programme national du renouvellement urbain en Île-de-France*, L'Institut Paris Region, septembre 2019.

Sur le site de L'Institut Paris Region

- Cartographies interactives - Cartoviz

Application Cartoviz sur :

- Politique de la ville et renouvellement urbain
- Où renaturer en Île-de-France
- Chaleur en ville
- Adapter l'Île-de-France à la chaleur urbaine
- Multi-expositions environnementales

